COMITE POUR LA VALORISATION DES ARCHIVES DE THIAROYE 1944



APPEL A COMMUNICATIONS

Qu'est-ce que Thiaroye 44 ? Alors que la victoire des Alliés paraît inéluctable, les autorités françaises, au nom du principe du « blanchiment de l'armée » retirent les troupes coloniales du front et décident de les rapatrier en Afrique. Du camp de Morlaix, en Bretagne où les tirailleurs étaient stationnés, ils sont embarqués et dirigés vers Dakar. Ils y arrivent le 21 novembre 1944. Combien étaient-ils ? On a dit 1280 soldats mais la question demeure.

Ces tirailleurs convaincus de leur bon droit réclament le paiement de leur solde (salaire), un rappel de solde de captivité (à partir de mai-juin 1940) et un pécule de démobilisation. Il semble qu'il leur était déjà versé, en France, avant leur embarquement, ¼ de leur solde, le reste devant leur être remis, une fois arrivés à Dakar.

Y eut-il des lenteurs administratives, calculées ou non de la part des autorités, une demande jugée insistante des tirailleurs ? Ce qui arriva, c'est que le 1^{er} décembre 1944, à l'aube, le camp de Thiaroye est encerclé et l'armée française tire sur les tirailleurs, sans armes. Combien de morts y eut-il ? 35 selon certains rapports, 70 selon d'autres, ou plus. Combien de blessés transportés à l'hôpital ? De toute façon, le bilan est lourd d'autant que du côté des forces françaises, on ne déplore aucun mort. S'agissait-il d'un « massacre » organisé, d'une « tuerie », d'une exécution ? « d'une répression », d'une « mutinerie » ? Qui a donné l'ordre d'investir le camp et de tirer sur les tirailleurs ? Est-ce l'autorité militaire de Dakar, en l'occurrence le Général Dagnan et son supérieur hiérarchique, le Général de Boisboissel, commandant supérieur des armées en AOF ? Ou a-t-elle agi avec l'aval, voire l'ordre des autorités françaises de la Métropole ? Quoiqu'il en soit, c'est une véritable tragédie où des Français, sur la terre d'Afrique, ont tiré sur des Africains qui ont versé leur sang, sur les champs de bataille en Europe, pour la défense de la liberté et du « monde libre ».

Une autre question reste à ce jour non résolue, c'est celle de la localisation des sépultures des tirailleurs tués à l'aube de ce 1^{er} décembre 1944 ; Il n'est pas impossible que la télédétection associée à l'archéologie puisse être mise utilement à contribution.

Il y eut 34 arrestations. Le procès intervient le 6 mars 1945 **devant le Tribunal militaire Permanent de Dakar** où **Maître Lamine Gueye** assure la défense des prévenus. Certains furent condamnés à de lourdes peines allant d'un à dix ans de prison, à une amende, perdant leurs droits à l'indemnité de démobilisation. Ils sont graciés en juin 1947 lors de la venue à Dakar du Président Vincent Auriol.

Thiaroye 44 est l'illustration d'une douloureuse page d'histoire qu'il convient d'élucider pour qu'une fois la lumière faite, Africains et Français puissent continuer à alimenter « la mémoire partagée » qui est la leur.

La tragédie de Thiaroye soulève de nombreuses questions qu'il appartient aux historiens et chercheurs de démêler à travers ce Colloque tout en gardant à l'esprit qu'une telle rencontre, quelles qu'en soient l'opportunité et la richesse, n'aura ni le temps, ni les ressources nécessaires pour capter et dévoiler toute la vérité. Mais il aura le mérite de confronter des points de vue, de faire avancer la réflexion et éventuellement de trouver des points de convergence et partant, de dégager de nouvelles pistes de recherche dans la voie de la reconstitution de la vérité.

Il aura également l'avantage de mettre en perspective toute l'Afrique francophone subsaharienne, dans sa diversité mais aussi et surtout dans sa volonté d'aller ensemble à l'assaut des nombreux défis auxquels elle est confrontée, parmi lesquels, figurent en bonne place, l'aspect sécuritaire et la culture de la paix et de la démocratie.

Ce Colloque s'adresse **aux civils**, enseignants, chercheurs, politologues mais aussi, **aux militaires** en activité ou à la retraite pour que des éclairages soient apportés par des spécialistes.

Quatre axes de réflexion sont dégagés

- 1) La première question porte sur la reconstitution des faits et la présentation de la situation politique en Afrique et en France.
 - Situation et état d'esprit des tirailleurs en 1944 au moment où la fin de la Guerre s'annonce.
 - Conférence de Brazzaville (janvier-février 1944) et l'état d'esprit des populations africaines.
 - Nouvelles autorités politiques et militaires en AOF en 1944.
 - En France, les forces de résistance en face des forces du mouvement.

2) Le camp de Thiaroye : les faits

- « Rébellion » « Massacre » «Tuerie », Mutinerie » ?
- Autres faits similaires dans d'autres colonies françaises ou relevant d'autres puissances.
- Le droit des colonisés : Justice locale, justice militaire, Relations entre populations locales et autorités coloniales.
- La chaîne de commandement en AOF. Etude institutionnelle des relations entre le commandement en AOF et la hiérarchie militaire en France. Qui a donné les ordres pour la répression ?

3) L'après Thiaroye 44 : ou la lutte pour l'émancipation.

- Luttes politiques, syndicales, étudiants, femmes.
- En Afrique.
- Dans les autres colonies (françaises et autres).

4) Les enseignements de Thiaroye 44

- pour la sécurité actuelle dans la sous-région et en Afrique.
- pour la défense de la Démocratie et des Droits de l'Homme.
- pour la « mémoire partagée » entre la France et ses anciennes colonies : enjeux de la restitution des « biens culturels ».

1. MODALITES PRATIQUES

1) Dates à retenir :

Le vernissage de l'Exposition aura lieu le lundi 17 décembre 2018 au Musée Théodore Monod (IFAN) à 18 heures.

Le Colloque se tiendra les mardi 18 et mercredi 19 décembre 2018 à Dakar, dans un Hôtel de la place.

30 septembre 2018 : délai de soumission des propositions de communication. Elles seront accompagnées d'un résumé en français et en anglais » en 300 mots et d'une notice biographique de 100 mots. Elles doivent parvenir au Secrétariat du Colloque le 30 septembre 2018, au plus tard, par courriel sur les adresses suivantes : covart1944@gmail.como ou archivesdusenegal@gmail.com

15 novembre 2018 : délai d'envoi du texte de la communication Les chercheurs, historiens, politologues, juristes, archivistes et autres experts intéressés, civils et militaires sont cordialement invités à cette manifestation.

2) Les principes régissant les communications sont les suivants :

- Les personnes qui souhaitent participer au Colloque (Dakar, 18 et 19 décembre 2018) sont encouragées à s'inscrire. Être inscrit donne la possibilité de recevoir les informations et documents préparatoires du Colloque. Aucun droit d'inscription ne sera exigé des participants.
- Les communications seront soumises à l'approbation du Comité scientifique ; Elles se présentent en format Word, avec notice biographique, sources et bibliographie, sur support papier et/ou électronique. Les communications retenues seront publiées à l'issue du Colloque dans les Actes du Colloque « Thiaroye 44. Le prix de la Liberté (1943-1969) ».
- Les auteurs des communications écrites soumettront la version originale et non publiée de leur texte d'au plus 7000 mots, au plus tard le 15 novembre 2018.
- Les communications écrites seront soumises, autant que possible, par voie électronique aux adresses suivantes : covart1944@gmail.com ou archivesdusenegal@gmail.com. Les personnes intéressées peuvent envoyer un message électronique au secrétariat du colloque : Archives du Sénégal/NdèyeMarème Diallo:mamyadiallo@gmail.com.

• Les auteurs des communications écrites inscrites sur le programme recevront ledit programme avant l'ouverture du Colloque. Les autres participants au Colloque recevront le programme final à l'ouverture du Colloque.

Comité scientifique

- 1. Professeur Iba Der Thiam, agrégé de l'université, Président du COVART
- 2. Professeur Saliou Mbaye, ancien Directeur des Archives du Sénégal, Président du comité scientifique
- 3. Professeur Ibrahima Thioub, recteur de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar
- 4. Professeur Cheikh Faty Faye, Historien
- 5. Professeur Hamady Bocoum, Directeur général du Musée des civilisations noires
- 6. Madame Fatoumata Cissé Diarra, Directrice des Archives du Sénégal
- 7. Capitaine de vaisseau Souleymane Diamé Guéye, ancien Directeur des Archives et du Patrimoine historique des Armées
- 8. Monsieur Mamadou Koné, secrétaire général de l'Association des Professeurs d'histoire et de géographie
- 9. Madame Khady Niang, Département histoire, faculté des lettres et sciences humaines, université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Pour le Comité scientifique

Professeur Saliou MBAYE